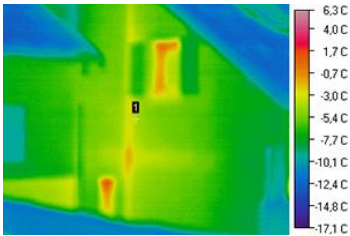


LA LETTRE DU SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS

L'INFOLETTRE DU PARC DU VERCORS - JANVIER 2024



C'est l'hiver, diagnostiquez votre bâtiment !

Le Parc du Vercors peut vous prêter une caméra thermique pour analyser vos bâtiments. La caméra thermique prend des photos en infrarouge permettant de visualiser grâce à un code couleur la température des parois ou d'éléments d'un bâtiment. Les photos prises de l'extérieur ou de l'intérieur, en hiver avec un écart de température d'au moins 15 degrés, permettent de **détecter les défauts thermiques** : ponts thermiques, fuites d'air, manque ou tassement d'isolant, passage de conduites d'eau chaude non isolées...

Le Parc du Vercors met donc à disposition des communes et des professionnels (hébergeurs, entreprises, agriculteurs...) cette caméra thermique ainsi que des outils de mesure (enregistreurs de température, télémètre laser, luxmètre). Le matériel est disponible à la [maison du Parc](#), ou bien il peut vous être remis à l'occasion d'une visite dans votre commune. Il sera prêté gracieusement pour **une durée d'une à deux semaines** contre la signature d'une convention de prêt.



©PNRV_Florian Barrot

Atlas de la biodiversité communale n°2, la candidature est lauréate

Suite à la réponse positive donnée par l'Office français de la biodiversité dans le courant de l'automne, **un deuxième ABC Vercors voit le jour pour 3 ans** et prend la suite du précédent qui concernait 38 communes. Ce nouvel Atlas de la biodiversité communale concernera **26 nouvelles communes** qui bénéficieront d'un accompagnement du Parc du Vercors pour mieux connaître et valoriser leur patrimoine naturel en vue de mieux le préserver.

Les thématiques du premier ABC seront poursuivies : pollinisateurs ; arbres remarquables et haies ; les zones humides et les chauves-souris qui restent des enjeux forts. **La flore sera une nouvelle thématique** étudiée.



Les chauves-souris, l'un des forts enjeux de biodiversité sur le Vercors

En effet, **le Vercors abrite 29 espèces de chauves-souris sur [les 36 connues en France métropolitaine](#)**. Leur cycle de vie complexe (hibernation), leur dynamique de population lente (un petit par an, maturité sexuelle tardive) et leur phénologie (migration, dispersion, agrégation saisonnière...) rendent **les chauves-souris sensibles aux menaces** telles que la diminution des ressources alimentaires (pesticides), la destruction ou la modification de leur habitat (au moment de la rénovation de bâtiments par exemple), pollution lumineuse, collision avec des éoliennes...

20 espèces de chauves-souris françaises sont confrontées à des **risques élevés de disparition**, et toutes espèces de chauves-souris confondues ont connu une diminution de 38% en 10 ans.

Pour participer à leur préservation, il est important de **ne pas détruire leur habitat** qui se situe souvent **dans nos bâtiments** (greniers, derrière des volets...). Comme les emplacements de colonies de chauves-souris dans le bâti sont mal connus, il est vraiment primordial de repérer les chauves-souris que vous hébergez chez vous et d'**échanger ensemble** à leur propos pour mieux les connaître. Et surtout pour **savoir quoi faire lorsque vous rénovez ou isolez** vos bâtiments : des conseils pourront pour vous permettre d'adopter **les bons gestes** pour ne pas impacter ces petits animaux inoffensifs et de plus en plus rares.

Cette petite vidéo valorise des actions exemplaires favorables à ces espèces fascinantes grâce à l'Atlas de la biodiversité communale du Vercors.



Le Gypaète barbu, tout un projet... scolaire !

Pour l'année scolaire 2023-2024, le Parc du Vercors a initié **un nouveau projet sur le Gypaète barbu** à destination des élèves des communes de son territoire : **10 classes* de cycle 3 se sont engagées**.

Grâce aux interventions d'éducateurs et éducatrices à l'environnement, les élèves pourront mieux connaître le Gypaète barbu et l'ensemble des vautours présents sur le massif, comprendre les programmes de réintroductions et aborder les menaces qui pèsent toujours sur l'espèce (collisions avec des lignes électriques, intoxication, braconnage...). Les élèves pourront aussi s'impliquer pour la préservation de l'espèce en prenant part à la surveillance des jeunes oiseaux libérés ou à leur suivi.

Les interventions d'artistes accompagneront **la création d'œuvres par les élèves qui valoriseront leurs connaissances acquises**. Ces œuvres seront mises à l'honneur lors de deux journées de restitution en fin d'année scolaire.

Chaque classe a eu la chance de se voir attribuer **le suivi un Gypaète barbu équipé d'une balise GPS**. Les déplacements de leur gypaète « mascotte » pourront ainsi être suivis via Internet.

Ce projet est financé dans le cadre du programme européen [Life Gyp'Act](#).

**Chichilianne, Noyarey, Saint-Thomas-en-Royans, Saint-Romans, Saint-Laurent-en-Royans, Laval d'Aix, Menglon, Sainte-Croix, Vassieux-en-Vercors, Villard-de-Lans.*



Les projets financés par LEADER Terres

de Dauphiné

Les premiers appels à projets LEADER pour [le territoire Terres de Dauphiné](#) sont lancés en ce mois de janvier 2024 **jusqu'au 30 septembre 2024** pour des projets qui développent ou soutiennent : **l'innovation en faveur des transitions écologiques, énergétiques et sociales** (économie sociale et solidaire, économie circulaire, économie de la fonctionnalité, et les initiatives en faveur des transitions) ; **les services favorisant l'attractivité économique** (pour soutenir les outils / espaces / services mutualisés, le commerce de proximité, itinérant ou non) ; les **mobilités durables pour les trajets domicile - travail** ; **une offre touristique éco-responsable 4 saisons** (notamment les projets qui visent à réduire l'impact environnemental du tourisme et à améliorer l'accessibilité, les projets d'agri-tourisme, et les créations culturelles et artistiques)

Les porteurs de projets qui se reconnaissent dans les thématiques de ces appels à projets peuvent prendre contact auprès de leur intercommunalité ou de l'animateur LEADER de leur territoire pour vérifier l'éligibilité de leur projet, et candidater à l'obtention de la subvention.

Le programme LEADER est un fonds européen qui permet de financer des projets en lien avec la stratégie d'un territoire rural.



Le schéma de cohérence territoriale du Grand

Rovaltain

Dans le cadre de la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Rovaltain, le Parc du Vercors a réalisé **un « porter-à-connaissance »**.

Ce document permet de **transmettre toutes les données et informations dont le Parc du Vercors dispose** sur le territoire considéré et **de pointer précisément les enjeux** contenus dans la charte transposables aux documents d'urbanisme. Cela permet ainsi de constituer une base de travail et d'échange pour la révision du SCoT.

Rappelons que 13 communes du SCoT font partie du périmètre de révision du Parc naturel régional du Vercors, en Raye et Monts du matin parmi lesquelles, seule Combovin adhère à ce jour au syndicat mixte du Parc.

Les principaux enjeux pointés sur le secteur concernent la ressource en eau, l'optimisation du foncier, la préservation des milieux et de leurs fonctionnalités (cf. atlas de la biodiversité territorial, trame verte et bleue, Natura 2000 par exemple) et les paysages.



Un séminaire de clôture de la révision de la charte

Les élus des 107 communes du périmètre d'étude de la charte du Parc du Vercors étaient conviés samedi 25 novembre à Cognin-les-Gorges pour clore officiellement le processus de révision de la charte (qui fut lancé en octobre 2018) et **se préparer au vote de l'adhésion en conseil municipal en 2024.**

Au cours de la matinée, il leur fut proposé plusieurs temps d'échanges notamment sous la forme d'ateliers leur permettant de s'approprier les trois axes de la future charte ([ici la charte](#) en entier, [ici sa synthèse](#)) ; d'évoquer les éventuels réticences ou questionnements qui se feraient jour dans leurs conseils municipaux et de formuler collectivement [des arguments en réponse](#) à ces questions susceptibles de convaincre de l'intérêt d'adhérer à la charte du Parc (un recueil de ces questions et réponses leur sera prochainement envoyé).



Le label Qualité tourisme™ pour nos musées

La marque Qualité Tourisme™ est **la seule marque d'État attribuée aux professionnels du tourisme** pour la qualité de leur accueil et de leurs prestations. Le [mémorial de la Résistance en Vercors](#), et le [musée de la Préhistoire du Vercors](#) ont mené à bien leur démarche pour une labellisation et bénéficient désormais de la marque depuis la Commission nationale d'attribution de décembre 2023.

Pour obtenir la marque, le prestataire doit suivre avec succès une démarche qualité conforme aux exigences essentielles à la satisfaction des publics. **Gage de confiance, les prestations sont régulièrement soumises à un contrôle inopiné et indépendant.** Ce signe de reconnaissance permet donc de choisir en toute confiance des établissements touristiques qui offrent des prestations de qualité.



Une ligne de covoiturage du secteur des Quatre-Montagnes vers l'agglomération !

C'est **une nouveauté de l'année 2024** un **covoiturage gratuit et sans réservation** grâce à [l'appli M covoit' Lignes+](#) née du partenariat entre le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) qui finance le projet et la Communauté de communes du massif du Vercors.

À partir du 2 janvier, les habitants du secteur des Quatre-Montagnes peuvent dorénavant **covoiturer depuis Lans-en-Vercors pour rejoindre l'agglomération de Grenoble** grâce à une ligne de covoiturage Lans-en-Vercors / Saint-Nizier / Seyssinet / Grenoble (Catane) avec des arrêts identifiés sur le parcours.



Un second atelier pour le Plan de paysage réunit les communes de la Raye et des Monts du matin

Jeudi 14 décembre, les 14 communes de la Raye et des Monts du matin étaient conviées à Peyrus à l'occasion du **second atelier pour le plan de paysage** porté conjointement par Valence Romans Agglomération et le Parc du Vercors. Après avoir effectué un premier travail, en novembre, sur les enjeux et les objectifs de qualité paysagère, lors de cette 2^e rencontre, les élus devaient les reformuler et/ou les amender... Ainsi, fils rouges des actions à mener sur le territoire, ces objectifs de qualité paysagère pourraient être :

- 1) Préserver et mettre en valeur les vues singulières et les covisibilités* entre les contreforts du Vercors et la plaine de Valence
- 2) Accompagner l'évolution des villages en valorisant la relation entre plaine et massif
- 3) Réintégrer l'eau et la biodiversité dans les paysages villageois et agricoles en renforçant les continuités entre le massif et la plaine alluviale
- 4) Enrichir le maillage du territoire pour développer l'habitabilité, l'hospitalité et l'accueil

Cette soirée a permis d'établir **un premier aperçu des possibilités d'actions opérationnelles**. Pragmatique et concrète, cette étape a donné lieu à de riches échanges sur des sujets comme la sensibilisation à l'eau en tant que bien commun, l'aménagement des sites naturels, ou l'accompagnement des filières agricoles par exemple.

Le troisième et dernier atelier, qui se tiendra le 8 février (le lieu reste à préciser), visera à affiner ce plan d'actions, détaillé dans le document *Plan d'actions du plan de paysage* lequel se trouvera décliné demain en projets portés par les collectivités sur leur territoire.

**deux points de vue sont visibles l'un pour l'autre.*